

Economie et Gestion

Président

Philippe ASKENAZY

Membres de la section

Philippe ANDRADE

Edmond BARANES

Stefano BOSI

Denis BOUYSSOU

Thierry BRECHET

Ai-Thu DANG

Marc DEMERY LEBRUN

Laurent DEVILLE

Didier DO REGO

Hervé DUMEZ

Olivier GOSSNER

Monique KERLEAU

Valérie MIGNON

Van Phu NGUYEN

Martino NIEDDU

Carine NOURRY

Thierry PENARD

Hubert STAHN

Yvan STROPPIA

Marie Claire VILLEVAL

L'économie et la gestion rencontrent une très forte demande sociale. La crise économique qui s'est ouverte il y a deux ans n'a fait que renforcer cette demande. Il s'agit à la fois de décrypter les phénomènes et d'offrir des propositions de réformes aux gouvernants. En même temps, des pans entiers des sciences économiques et de gestion ont été déstabilisés par la crise. Nos sciences n'ont clairement pas su anticiper une crise qui n'est pas aujourd'hui comprise. De fait, l'économie et la gestion sont en partie en reconstruction. Cela exige des recherches non seulement appliquées mais aussi fondamentales qui mobilisent l'ensemble des outils et des approches théoriques et empiriques. Ces recherches rentrent en synergie avec celles portant sur les comportements des agents ou sur des problématiques économiques et sociales de long terme, qui repoussent la frontière scientifique des sciences économiques et de gestion : environnement, emploi, santé, rôle des institutions...

L'économie et la gestion traversent donc une phase d'intense innovation qui exige un important investissement humain et d'équipements. La recherche française a toute sa place dans cette dynamique mondiale. Les laboratoires CNRS, principalement des UMR, y participent largement, formant l'ossature de la recherche française avec de grandes équipes généralistes parmi les plus prestigieuses en Europe et des équipes spécialisées à forte visibilité. Le CNRS promeut également la multiplicité des approches.

L'économie est une des disciplines en SHS qui ont le plus profité des reconfigurations institutionnelles du monde académique français. L'« école » française est de plus en plus reconnue, en attestent les deux dernières médailles Clark –les deux tiers de ses récipiendaires ont été ensuite couronnés du Prix Nobel d'économie– décernées à des anciens étudiants français. Inversement, la France attire de plus en plus de chercheurs étrangers, le CNRS participant là aussi à cette ouverture (la moitié des chercheurs recrutés par l'actuelle mandature sont étrangers).

Toutefois, cette bonne santé n'est qu'apparente. Elle se heurte à une menace sur les capacités humaines de recherche. Du côté de l'économie, la fonte des effectifs étudiants réduit mécaniquement les postes d'enseignants chercheurs. Le phénomène est inverse en sciences de gestion où l'engorgement des filières oblige à réduire le temps de recherche en faveur de celui d'enseignement. Dans ce cadre, le CNRS joue un rôle pivot de plus en plus structurant, et ses chercheurs offrent une capacité de recherche et d'innovation clef pour les laboratoires. Or la section 37 est touchée de plein fouet par la politique de réduction des postes dans les sciences humaines et sociales. S'ajoutant à un flux naturel de départs notamment vers les meilleures institutions étrangères, le non remplacement des partants à la retraite induit une perte annuelle pour la section 37 entre 2 et 3% de ses effectifs ; les pertes sont également fortes dans les fonctions

supports de la recherche. Cette menace démographique est incohérente avec l'investissement financier récent sur les structures de recherche en économie et gestion, et menace rapidement la place éminente de la France dans ces domaines en Europe.

1 ETATS DES DISCIPLINES ECONOMIE ET GESTION

1.1 PRINCIPAUX CHAMPS, METHODES ET INTERFACES

La section 37 couvre deux sous-ensembles disciplinaires, la gestion et l'économie, aux méthodologies et aux épistémologies variées mais souvent voisines tout en gardant des spécificités certaines. Les objets de l'économie et de la gestion peuvent être également communs, se traduisant par exemple pour la Finance par une vraie convergence des deux disciplines.

Le contour de la section est stable par rapport à la précédente mandature. Il peut toujours essentiellement se dessiner à partir des pôles suivants :

- Comportement de l'agent, rationalité, théorie de la décision, études de marchés
- Interactions entre agents, théorie des jeux, économie expérimentale, règles, normes, déterminants sociaux, philosophie économique, gouvernance des organisations, action des groupes d'intérêt et recherche de rente
- Marchés : fonctionnements, organisation, régulation
- Organisations industrielles, filières et systèmes productifs, gestion des organisations, management et stratégie
- Economie du droit
- Théorie de l'information, comptabilité, contrôle de gestion et systèmes d'information
- Echanges économiques internationaux, économie géographique, localisation des activités, territoires, réseaux, économie régionale
- Economie du développement, économie de la transition, économie comparative
- Economie de l'innovation et de la connaissance
- Macroéconomie : croissance, cycles
- Economie monétaire, taux d'intérêt, taux de change
- Finance de marché, finance d'entreprise, risque et assurance, économie bancaire
- Emploi, travail, ressources humaines
- Economie et gestion de la santé
- Economie et gestion de l'environnement
- Histoire de la pensée économique - histoire des faits économiques

La période récente a cependant été marquée par la montée en puissance de certains outils ou axes de recherche, à travers une dynamique propre –par exemple l'économie comportementale- ou à travers la réponse à une la demande sociale – par exemple, l'économie environnementale. Après un rappel des méthodes en économie et gestion, ce rapport de conjoncture, sans volonté d'exhaustivité, se concentrera sur certaines thématiques pour illustrer les dynamiques scientifiques présentes, et la place essentielle du CNRS en leur sein.

Une large palette de méthodes

Les disciplines de l'économie et de la gestion développent méthodes et théories à l'interface de nombreux autres domaines disciplinaires. La palette est large :

- modélisation théorique des comportements, de l'information et des interactions des agents économiques en statique et en dynamique. Les outils mathématiques, singulièrement de mathématique appliquée, sont alors mobilisés : optimisation, théorie des jeux...
- approche théorique institutionnelle et historique ;
- analyse empirique quantitative. Elle repose sur un usage croissant de bases de données micro comme macro de plus en plus riches, variées et profondes temporellement. Economistes et gestionnaires adaptent ou produisent des outils statistiques sophistiqués pour extraire l'information, notamment les potentielles causalités. Parallèlement, les méthodologies d'enquête sont améliorées, économistes et gestionnaires réalisant soit directement les enquêtes, soit jouant un rôle d'expert auprès des institutions pilotant les enquêtes ;
- analyse empirique qualitative. Cette approche principalement monographique s'appuie souvent sur des projets d'ordre pluridisciplinaire impliquant enquêtes et partenariats avec les acteurs économiques (entreprises, organismes, institutions) ;
- économie expérimentale. En fort développement (voir infra), cette méthode consiste à reproduire principalement en laboratoire un modèle économique de comportement dans des conditions contrôlées et répliquables. Les données recueillies peuvent alors être traitées économétriquement;
- expérimentation sociale. Egalement en fort développement (voir infra), il s'agit de proposer des politiques publiques expérimentales et de les évaluer.

Les différents sous-champs disciplinaires mobilisent conjointement la plupart de ces méthodes.

De nombreuses interfaces

La multiplicité des méthodes et des thématiques explique des interfaces effectives avec de nombreuses autres disciplines :

- *Mathématiques appliquées et statistiques* (par exemple en finance ou en économétrie) ;
- *Physique et mécanique* (par exemple pour la modélisation des phénomènes stochastiques) ;
- *Sciences de la nature et de la vie* (économie de l'environnement, économie de la santé, développement durable, économie industrielle) ;
- *Droit* (travail, emploi, normes et règles, théorie des contrats, propriété intellectuelle, économie du droit) ;
- *Sciences politiques* (management public et économie de la concurrence et économie publique, action des groupes d'intérêt et recherche de rente) ;
- *Histoire* (histoire des faits économiques, analyse diachronique des organisations) ;
- *Philosophie* (économie politique, Histoire de la Pensée en Economie, éthique) ;
- *Géographie* (territoire, réseaux, transport, économie

géographique) ;

-*Sciences de l'ingénieur* (recherche opérationnelle, gestion de production, économies sectorielles automobile) ;

-*Sciences et technologies de l'information et de la communication* (économie et gestion de l'information, systèmes d'information, technologies et organisation) ;

Neurosciences (économie cognitive, knowledge management) ;

-*Psychologie* (théorie de l'agent, comportements, expérimentation, bien-être, marketing) ;

-*Sociologie* (études des organisations, réseaux sociaux, analyse de l'innovation, travail et emploi, éducation)

1.2 EXEMPLES DE DYNAMIQUES SCIENTIFIQUES FORTES

Les sciences économiques et de gestion connaissent des dynamiques scientifiques très fortes, dont cette partie expose quelques-unes des plus significatives. L'ordre retenu illustre successivement les trois moteurs de l'innovation dans nos disciplines : les faits économiques et sociaux dont la crise économique depuis 2008 est un remarquable exemple, la dynamique interne des sciences, et enfin la demande sociale.

LES SCIENCES DE GESTION FACE A LA CRISE

Contrairement aux sciences de gestion aux États-Unis, qui se sont éloignées des problèmes pratiques et qui, de manière récurrente, s'interrogent dans les grandes revues sur la réelle pertinence des théories qu'elles développent, la tradition européenne en gestion, et notamment française, s'inscrit plus directement dans ce que Stokes a appelé le *Pasteur's quadrant* : l'élaboration de concepts et de théories à partir de questions pratiques.

La période récente a été marquée par deux événements : dans le monde de la pratique, le déclenchement de la crise et, dans le monde académique, l'attribution du prix Nobel d'économie à Oliver Williamson. Ces deux événements peuvent être mis en relation dans la mesure où ils incitent les sciences de gestion à repenser à la fois l'organisation et le marché, et les relations entre les deux. Les organisations ont pris des formes de plus en plus diverses – réseaux, méta-organisations, partenariats public-privé, etc. – au point que le concept d'organisation doit sans doute être aujourd'hui redéfini. La crise est venue des fonctionnements des marchés financiers mais, comme toute crise, elle entraîne des redéfinitions et des réorganisations des marchés en général, la mise en place de nouveaux régimes de fonctionnement. L'opposition organisation/marché chère à Oliver Williamson demande elle aussi à être repensée : les organisations – notamment les firmes – créent de nouveaux marchés, et les marchés créent des formes nouvelles d'organisation, les innovations touchant conjointement les deux dimensions, qu'il devient donc difficile de continuer à opposer. Les formes de créations d'institutions dédiées aux fonctionnements collectifs et à la production de biens communs ouvrent également un chantier important.

L'ensemble des disciplines de gestion contribue à la

compréhension de ces phénomènes. C'est évidemment le cas de la stratégie, du marketing et de la finance mais l'évolution des compétences (gestion des ressources humaines), celle des modes de contrôle dans les organisations et aux nouvelles frontières des organisations, celle de la logistique qui interagit avec les formes organisationnelles et les marchés, les développements de l'entrepreneuriat et des processus d'innovation apparaissent également centraux pour analyser les dynamiques à l'œuvre dans les deux dimensions. Les question de la régulation dans les organisations et entre les organisations, de la régulation des marchés, intégrant la dimension de la gestion des risques, publics et privés, avec également le problème de la mobilisation de l'expertise scientifique dans les prises de décision, font également du management public une sous discipline particulièrement dynamique aujourd'hui.

Institutionnellement, les sciences de gestion bénéficient des traditions propres aux universités, aux écoles de commerce et aux écoles d'ingénieurs. Comme nous le développerons dans la prochaine section, le CNRS joue un rôle moteur dans le dialogue et l'équilibre entre ces traditions avec une orientation interdisciplinaire nécessaire au développement de la discipline. Les chercheurs CNRS bien que peu nombreux – les gestionnaires représentent environ 10% des effectifs de la section – jouent un rôle éminent et structurant dans cette dynamique.

LA MACROECONOMIE FACE A LA CRISE

Pour la recherche en macroéconomie, l'épisode de la Grande Récession de 2008-2009 sera très certainement aussi marquant que la Stagflation des années 1970. La majorité de la communauté des économistes considère que la réaction des autorités publiques a permis pour grande partie d'éviter le pire – un épisode comparable à celui de la grande dépression des années 1930 – grâce aux avancées de la recherche en macroéconomie sur la seconde moitié du XXème siècle. Toutefois, au-delà de ce satisfecit, la crise a aussi souligné des manques dans la compréhension des phénomènes macroéconomiques contemporains. En réaction, plusieurs chantiers ont déjà été ouverts.

Tout d'abord, un premier programme de recherche revient sur les acquis de la fin des années 70s en termes d'analyse des politiques de stabilisation, en particulier monétaire. En effet, la crise a révélé que la stabilité des prix n'était pas suffisante pour assurer la stabilité financière et que cette dernière pouvait sérieusement affecter la stabilité macroéconomique. En outre, plusieurs travaux montrent que la période prolongée de faibles taux d'intérêt des années 2000 dans les économies développées a favorisé les comportements de prise de risque excessive par le secteur financier. En outre, plusieurs travaux montrent que la période prolongée de faibles taux d'intérêt des années 2000 dans les économies développées a favorisé les comportements de prise de risque excessive par le secteur financier. La politique monétaire pourrait donc avoir été une réussite en terme de contrôle de l'inflation mais un échec cuisant en terme de stabilité macroéconomique, d'autant plus qu'il n'est pas certain que la Stagflation des années

70s aie été plus coûteuse que la Grande Récession. De nombreux travaux vont d'ailleurs sans doute s'atteler à cette quantification. Enfin, la mise en place de banques centrales indépendantes du pouvoir politique n'a pas résolu tous les risques d'incohérence temporelle entre leurs objectifs énoncés et leurs réalisations effectives. La crise a été le révélateur d'une incohérence d'un nouveau type : au nom de la stabilité financière, les pouvoirs publics sont obligés de sauver des établissements financiers systémiques, et ceci indépendamment du risque qu'ils ont pu prendre. Ceci incite du coup ces institutions à augmenter leur exposition au risque et donc fragilise la stabilité financière. Au total, l'épisode 2008-2009 a souligné que stabilité financière et stabilité macroéconomique peuvent être des objectifs qui ne coïncident pas. La question posée est donc celle des instruments nécessaires pour atteindre les deux simultanément.

De manière connexe, un autre ensemble de travaux étudie les racines des déséquilibres internationaux et leur influence dans la crise. Il est clair que la politique monétaire déflationniste de la Chine a été un des facteurs de la faible inflation qu'on connue les économies développées sur les années 2000. Si les politiques monétaires de ces économies avaient été plus restrictives au cours de cette période, l'instabilité financière engendrée par la création excessive de liquidités aurait peut-être pu être évitée mais au prix d'un risque fort de pressions déflationnistes. Les autorités monétaires des pays développés se sont en quelque sorte retrouvées devant un dilemme. La crise récente pose donc la question de savoir s'il est possible de définir une politique monétaire indépendante de celle des autres acteurs majeurs de l'économie mondiale dans un monde intégré commercialement et financièrement ainsi que celle des instances et instruments qui seraient appropriés pour une coordination internationale de ces politiques.

Enfin, les ajustements observés au cours de l'épisode 2008-2009 mettent en évidence la nécessité de revenir sur certaines simplifications des modèles avec lesquels les économistes analysent les fluctuations macroéconomiques. Premièrement, ces modèles ne peuvent pas rendre compte d'une chute généralisée de plus de 30% des actifs financiers sur les trimestres de fin 2008 et début 2009. L'introduction dans les modèles macroéconomiques d'un secteur financier imparfait, du fait d'asymétrie d'information et de la responsabilité limitée des intermédiaires financiers, est donc un programme de recherche prioritaire. Deuxièmement, les modèles usuels ne sont pas capables d'expliquer une chute de la consommation privée plus forte que celle de la production lors de plusieurs trimestres de la récession de 2008-2009, pas plus que la chute de 30% de la part du commerce international dans la production mondiale sur la même période. Introduire dans ces modèles des effets de l'incertitude et/ou du risque individuel non assurable semble être une voie prometteuse pour rendre compte de ce report immédiat de certaines dépenses et donc des différentes composantes de la demande agrégée. Troisièmement, la relative stabilité des prix, des salaires et des anticipations des agents au cours de la crise est frappante au regard des prédictions des modèles standards. Une voie de recherche prometteuse pour comprendre l'inertie de ces

variables d'ajustement est de considérer que les acteurs économiques n'ont qu'une vision imparfaite et incertaine de la situation macroéconomique, notamment parce qu'acquérir et comprendre l'information pertinente est coûteux. Outre la rigidité dans la réaction des agents à certains développements macroéconomiques, cette information imparfaite peut aussi expliquer les phénomènes de coordination excessive des individus sur une information partielle mais que tout le monde comprend.

Les chercheurs macroéconomistes du CNRS participent très activement à ces débats en cours. A titre d'exemple, plusieurs d'entre eux travaillent en interaction avec la Banque de France, et sont donc au cœur de la redéfinition de l'équilibre entre stabilité macroéconomique et stabilité financière. Par ailleurs, ce renouvellement de l'analyse met aussi en relation des chercheurs spécialistes de différents champs de l'économie. Ainsi, les spécialistes de la microéconomie du secteur bancaire interagissent avec les macroéconomistes pour définir le futur de la régulation macro et micro prudentielle du secteur financier. De même, les spécialistes de la théorie du choix individuel sont aussi sollicités pour intégrer des comportements plus complexes que ceux prédit par l'hypothèse de rationalité en information parfaite.

Toutes ces avancées seront importantes non seulement pour comprendre l'épisode extrême de 2008-2009 mais aussi parce qu'elles auront des implications sur la compréhension des fluctuations macroéconomiques en temps normal et donc sur la définition des politiques optimales.

Elles s'accompagnent d'une discussion des grands paradigmes macroéconomiques des vingt dernières années, marquées par un engouement pour les théories des anticipations rationnelles, et la reprise dans les modèles macro-économiques de fondements normatifs issus d'une microéconomie discutée par ailleurs dans son propre champ. De fait, on assiste dans tous les courants de pensée et dans les grandes institutions internationales à un recentrage sur le questionnement relatif aux institutions et aux processus de régulation. Plusieurs unités CNRS (CEPN, Gretha, PSE, ou Clerse) jouent ainsi un rôle central dans les développements internationaux d'une macroéconomie post-keynesienne de la Grande Dépression de la fin du XXème, ou sont une référence internationale originale dans l'animation de réseaux de recherche portant des clés de lecture institutionnalistes des régulations et conventions financières qui ont conduit et la crise de 2008-2009.

EQUILIBRE GENERAL ET LA THEORIE DES JEUX : DEUX TRADITIONS FRANÇAISES

Par nature, l'économie théorique est totalement transversale à la discipline économique. Toutefois, on peut distinguer un sous-champ que l'on qualifie souvent de « théorie économique », qui exploite intensément la disponibilité de (nouveaux) outils de formalisation hérités de disciplines telles que les mathématiques ou la physique.

Ce domaine est traditionnellement très puissant en France. La théorie des jeux voit le jour avec les travaux sur l'oligopole de Cournot (le premier exemple d'équilibre de Nash) en 1838. Walras et Debreu ont apporté des contributions capitales en théorie de l'équilibre général.

Cette puissance est en partie l'expression de la force des écoles scientifiques françaises, en tout premier lieu mathématique. Elle se traduit par exemple par une intense activité de production en économie mathématique, production souvent en collaboration avec des mathématiciens ou des physiciens, notamment de laboratoires CNRS. Une part significative des chercheurs CNRS et enseignants-chercheurs universitaires de ce domaine sont d'ailleurs de formation initiale scientifique. Les unités généralistes parisiennes demeurent un lieu de renommée internationale en ce qui concerne l'économie mathématique et, en particulier, la théorie de l'équilibre général. L'école d'économie de Toulouse est une référence en théorie de jeux notamment appliquée à l'économie industrielle. Au total, une bonne part des unités CNRS dispose d'une équipe compétitive dans au moins un de ces domaines.

Ces champs connaissent en outre un renouveau scientifique. La notion centrale de la théorie économique est celle d'équilibre, qu'il s'agisse d'un équilibre de Nash ou de Walras, d'un équilibre partiel ou général. Si l'on considère la notion d'équilibre on remarque qu'elle s'est construite par couches successives avec alternance de périodes où l'équilibre générale s'impose et périodes où l'équilibre partiel revient en force suite aux impasses de l'équilibre général.

La théorie de l'équilibre général puise ses racines dans les travaux de Quesnay, Smith et Say. Walras formalise le système des marchés aux dix-neuvième siècle, mais ne dispose pas des outils nécessaires à montrer l'existence d'un équilibre général. L'impasse de la modélisation chez Walras et Pareto catalyse le retour à l'équilibre partiel pendant la période de Marshall au début du vingtième siècle. Keynes et Hicks remettent au goût du jour l'équilibre général. Il faudra attendre les théorèmes du point fixe élaborés par des mathématiciens à partir des années vingt pour que Arrow et Debreu puissent démontrer l'existence d'un équilibre général aux années cinquante. Dans la *Theory of Value* de 1959, Debreu montre la voie à suivre : la dynamique et l'incertitude peuvent et doivent être intégrées dans la théorie de l'équilibre général. Les années soixante seront en effet les années de l'introduction de la dynamique en équilibre général, tandis que les années soixante-dix et quatre-vingt ceux des anticipations rationnelles et du *real business cycle*.

Aujourd'hui on assiste à une nouvelle crise de la pensée de l'équilibre général. Les imperfections de marché écartent l'équilibre de l'optimum. On observe l'émergence d'équilibres multiples et instables. La politique économique est appelée à corriger les imperfections : restaurer d'un part le bien-être, stabiliser d'autre part. Dans ce cadre, plusieurs critiques se lèvent contre l'hypothèse d'anticipations rationnelles, d'agent représentatif etc.

Keynes considérerait à part les marchés de la monnaie, du travail et du capital. Comment faut-il concevoir ces marchés en équilibre général ? La théorisation de la monnaie semble encore insuffisante à représenter la complexité du réel : les modèles qui prennent en compte

les imperfections monétaires et financières ne font pas l'unanimité et ignorent les bulles et les chocs sur les croyances qui fragilisent une économie mondialisée. L'économie du travail n'arrive pas à modéliser le chômage involontaire en équilibre général. La modélisation de l'accumulation et la distribution du capital en théorie de la croissance repose sur des hypothèses naïves telles que l'agent représentatif ou l'homothéticité des préférences. Comment introduire les asymétries d'information (des imperfections parmi d'autres) en équilibre général reste aussi un problème ouvert.

D'une part, on voit bien comment fonder une politique économique sur des bases théoriques si fragiles puisse être périlleux. D'autre part, une vision macroéconomique ne doit pas oublier l'interconnexions des marchés via les effets substitution et revenu. L'équilibre général doit donc rester dans l'agenda de recherche de tout théoricien qui souhaite inspirer la politique économique.

La crise de l'équilibre général a vu un regain progressif ces dernières vingt années de l'équilibre partiel. La théorie des jeux a permis à l'économie industrielle, à l'économie du travail etc. des percées considérables. Le calcul stochastique a aussi permis des avancées remarquables en finance. Toutefois les problèmes d'existence, multiplicité, stabilité et optimalité se posent pour toute théorie de l'équilibre et ces théories en équilibre partiel ne font pas exception. Par exemple, les mécanismes de sélection des équilibres en théorie des jeux posent toujours problème. Les tentatives de penser des équilibres de Walras-Nash avec interaction stratégique des individus en équilibre général n'ont pas non plus donné les fruits espérés.

Ces difficultés de la théorie au niveau micro ou macro, partiel ou général, forment un vide que la statistique cherche à combler. D'une part, la modélisation structurelle cède le pas à la tentation économétrique de représenter tout phénomène économique par le biais de régressions de toute sorte sans interrogation préalable sur la rationalité du système. D'autre part, on assiste à une avancée de l'économie expérimentale qui ne satisfait pas les critères épistémologiques galiléens ou poppériens.

ECONOMIE COMPORTEMENTALE ET ECONOMIE EXPERIMENTALE : UN NOUVEAU »

CHAMP SCIENTIFIQUE QUI ILLUSTRE LA VISION DE LONG TERME DU CNRS

L'économie comportementale et l'économie expérimentale sont l'un des domaines de recherche actuels les plus en expansion en économie-gestion au niveau international. Accompagnées par le CNRS, des unités ont su rapidement prendre une place significative dans ces domaines. Si les deux approches se recouvrent largement, elles ne se situent toutefois pas tout à fait sur le même plan. L'économie comportementale développe un ensemble de modélisations théoriques qui visent à intégrer des considérations psychologiques dans le raisonnement économique des agents. L'économie expérimentale fait davantage référence à la méthode de réfutation employée,

consistant à reproduire principalement en laboratoire un modèle économique dans des conditions contrôlées et répliquables. Il s'agit de dépasser l'homo-economicus de la microéconomie pour mieux le reconstruire.

L'économie expérimentale a pris naissance sous forme d'expériences pédagogiques en classe au début des années cinquante et a connu une croissance accélérée comme méthode d'investigation au cours des deux dernières décennies. L'attribution du Prix Nobel à Reinhard Selten en 1994 pour ses travaux en théorie des jeux et à Daniel Kahneman (un psychologue) et Vernon Smith en 2002 pour leur contribution respective à l'introduction de considérations psychologiques dans l'analyse du comportement économique et à l'analyse expérimentale des marchés a marqué l'ancrage fondamental de ces approches dans la discipline tout en encourageant de nombreux chercheurs et doctorants à s'inscrire dans cette démarche.

Initialement plutôt réservée à tester des prédictions issues de la théorie des jeux et de la théorie de la décision, la démarche expérimentale a pénétré désormais la plupart des champs de l'économie appliquée. L'économie publique recourt depuis longtemps aux expériences pour mieux décrypter les logiques de coopération et de défection en présence d'externalités ou bien encore les déterminants de la fraude. En organisation industrielle, l'expérimentation nourrit les réflexions sur le design optimal des institutions et des règles de marché. En économie du travail, elle a permis une analyse empirique contrôlée de l'efficacité des incitations et des contrats. En économie de l'environnement, elle vise à caractériser la valorisation des biens environnementaux par les agents. En économie de la santé, elle aide à comprendre les phénomènes d'addiction. De son côté, la finance comportementale a étudié les phénomènes d'imitation sur les marchés et le rôle des biais cognitifs dans la propagation des déséquilibres. Plus récemment, l'économie du développement a connu de profondes avancées grâce aux expériences de terrain. De manière transversale, l'économie comportementale a permis de mieux identifier les préférences sociales, les processus d'apprentissage, la rationalité limitée et contextuelle des agents.

Les évolutions récentes en matière d'économie comportementale et expérimentale peuvent être caractérisées en trois points : l'extension des perspectives, le renforcement de la pluridisciplinarité, et la diversification des méthodes. Sur le premier point, l'expérimentation recouvre des travaux qui, à une extrémité, adoptent une échelle dépassant largement le laboratoire (par exemple en associant des mesures expérimentales à des enquêtes représentatives de la population ou en développant des expériences sur Internet) et, à l'autre extrémité, adoptent une échelle infime (à travers l'observation du cerveau pendant la prise de décision). Sur le second plan, la neuro-économie repose sur la coopération entre économistes et neuroscientifiques. En utilisant les techniques d'imagerie médicale comme la résonance magnétique fonctionnelle ou la tomographie, on peut observer quelles régions du cerveau et quels neurotransmetteurs s'activent durant le processus de choix des agents. Ceci contribue à l'effort de compréhension de la nature des émotions et sensations, des types de récompenses et des raisonnements et conflits qui guident les choix des individus. Par ailleurs,

de la finance aux processus d'apprentissage, les apports des méthodologies expérimentales gagnent les sciences de gestion, ouvrant une convergence dans les deux disciplines économie et gestion. Enfin, sur le plan de la méthode, la diversification se manifeste par le développement de nouvelles techniques de laboratoire (alliant mesures comportementales et mesures physiologiques par exemple). Plus fondamentalement, à l'image de l'évaluation des politiques publiques (voir infra), elle se traduit par la multiplication des expériences hors laboratoire, artefactuelles (transposition des conditions du laboratoire à des populations non étudiantes) ou de terrain (modification de l'environnement habituel pour des sous-échantillons randomisés), afin de renforcer la validité externe des résultats expérimentaux.

Si les Etats-Unis occupent une part importante des productions du domaine, la recherche européenne en économie comportementale et expérimentale est particulièrement dynamique tant sur le plan de la production scientifique que des recrutements. Les travaux en économie comportementale et en économie expérimentale sont accueillis dans les meilleures revues généralistes de la discipline et les publications d'excellence en neuro-économie peuvent atteindre des revues comme *Science* ou *Nature*.

En France, les travaux en économie comportementale sont développés dans une dizaine d'unités de recherche, la plupart disposant d'un laboratoire expérimental. Le soutien du CNRS a été fondamental pour le développement de l'économie expérimentale en France. Cette aide s'est manifestée au milieu des années quatre-vingt-dix à travers la création d'une plateforme technologique, le recrutement de chercheurs et l'acceptation qu'une partie des chercheurs CNRS prenne le risque de s'investir dans un champ encore en jachère il y a 15 ans.

Précisément, une plateforme technologique visant à permettre l'équipement de laboratoires expérimentaux dans plusieurs UMR¹ (CES, CREM, GATE, GREMAQ, LAMETA) reliées dans le réseau NETEX animé par le GATE. Le soutien du CNRS se traduit également par le financement de plusieurs projets PEPS de l'INSHS et la contribution au financement de colloques et workshops internationaux permettant de mieux faire connaître les travaux des laboratoires français à l'étranger. Mais à une époque où les contrats ANR ou contrats européens peuvent permettre le renouvellement ou l'extension des équipements, l'aspect le plus fondamental du soutien du CNRS porte sur les recrutements. En effet, l'expérimentation requiert des moyens humains importants, notamment sur le plan informatique. L'affectation aux laboratoires d'ITA pour accompagner ces recherches est une condition majeure de succès et un atout dans la compétition internationale dans ce domaine.

Complémentairement, il est un sujet pour lequel le soutien du CNRS pourrait s'avérer déterminant. Il s'agit de la réglementation du financement des expérimentations en économie. Un principe fondamental de la méthode est la mise en œuvre d'incitations monétaires associées à la prise de décision et variables d'un sujet à l'autre. Il convient donc de faire évoluer la législation de manière à ce que la loi Huriet sur les expérimentations humaines

1 D'autres UMR comme celles liées à TSE disposent aussi de tels laboratoires.

puisse intégrer le cas des expériences en économie.

L'EXPERIMENTATION SOCIALE DES POLITIQUES PUBLIQUES :

UNE « NOUVELLE » METHODE EMPIRIQUE

La création d'un fond d'expérimentation sociale en France doté de 150 millions d'euros et l'introduction d'un principe d'évaluation systématique de certaines politiques publiques ont donné un coup de projecteur en France à l'expérimentation des politiques publiques, champ scientifique en fort développement au sein de l'économie.

Le principe de l'expérimentation sociale repose sur une limite inhérente à l'évaluation des politiques publiques : il est statistiquement difficile d'évaluer l'impact d'une politique publique en comparant uniquement la situation de la population « bénéficiaire » avant et après la mise en œuvre de l'action. Par exemple, une amélioration des résultats scolaires simultanée à une réforme de l'éducation ne signifie pas qu'il y ait une causalité entre les deux phénomènes. C'est ce problème que tente de résoudre l'expérimentation sociale, en s'inspirant de la méthodologie médicale d'évaluation des traitements. Le vocabulaire est d'ailleurs proche. La politique à évaluer est ainsi appelée « traitement », le groupe qui y est soumis est le « groupe de traitement », celui qui n'y est pas soumis est le « groupe de contrôle ». Le groupe de traitement et le groupe de contrôle forment l'échantillon et l'expérimentation est une « expérience contrôlée », chaque groupe étant choisis « randomisés » c'est-à-dire aléatoirement. Le traitement est alors la cause de la différence de comportement et des résultats des deux groupes.

L'expérimentation sociale a été pratiquée à grande échelle dans les pays anglo-saxons et d'Europe du Nord dès les années 1970. Mais c'est l'application massive de cette méthodologie dans les pays en développement qui a marqué la dernière décennie, sous l'impulsion d'économistes de l'université de Harvard et du MIT, notamment Michaël Kremer. Sont testées sur le terrain des « micro » politiques publiques diverses comme l'impact de la distribution de vermifuge sur l'absentéisme scolaire en Afrique. L'objectif est de fonder scientifiquement des politiques publiques efficaces.

Ces approches rencontrent un très fort engouement des grandes agences de développement dans le monde dont l'Agence Française de Développement mais aussi des ONG qui recherchent une efficacité de leur soutien au développement. La recherche française occupe une place importante dans ce mouvement de recherche. Deux facteurs y participent. La France dispose historiquement d'unités de recherche sur les politiques de développement comme l'UMR Cerdi de Clermont-Ferrand, qui intervenaient notamment dans les anciennes colonies françaises avec des financements significatifs de l'AFD. Le second est lié au fait qu'Esther Duflo, une des principaux leaders de ces recherches au niveau mondial, est française et enseigne régulièrement en France. L'antenne européenne du laboratoire américain qu'elle dirige, le J-Pal, le plus

puissant laboratoire d'économie du développement dans le Monde doté de centaines de millions de dollars, est ainsi installé au sein de l'Ecole d'économie de Paris.

Grâce à d'importants financements publics traduction d'un fort intérêt de l'Etat comme des collectivités locales, des équipes de recherches spécialisées notamment au sein de deux UMR, PSE et le CREST réalisent désormais de multiples expérimentations en France en mobilisant de nombreux doctorants. Le RSA représente la première expérimentation sociale de grande ampleur. Elle a porté sur 34 départements, et a amené à une véritable rupture dans l'approche des politiques publiques en France. Le domaine de l'éducation est particulièrement visé. De la mallette des parents (formation des parents d'élèves) aux internats d'excellence, ce sont des chercheurs CNRS ou des unités CNRS qui assurent le pilotage des expériences (design et méthodes statistiques).

Très séduisante, l'expérimentation des politiques publiques commence cependant à susciter des controverses avec des chercheurs d'autres sciences humaines et sociales (histoire, sociologie, sciences politiques, philosophie). En effet, cette approche procède de fait d'une fragmentation du fait social et tend à faire abstraction des contingences historiques. En outre, en prétendant fonder des politiques publiques dans des domaines très variés y compris non directement économiques, sur des bases « neutres » et scientifiques, elle tend à exclure le choix démocratique au profit d'une élite experte.

Au sein des économistes, le débat sur des politiques « science evidence based » se pose dans des termes comparables. Les théories institutionnalistes françaises conventionnalistes ou régulationnistes, sans rejeter à priori ce type d'approches, cherchent à incorporer d'emblée à leurs schémas interprétatifs les contingences historiques ou les conventions de construction sociale des fonctionnements économiques ou de prix des biens / services produits. Ce débat englobe celui de l'expérimentation d'indicateurs de performance renouvelés sur lesquels puisse se refonder la décision publique. Cette réflexion porte sur notamment la pertinence d'indicateurs macroéconomiques majeurs : le PIB et la croissance économique, au regard des améliorations réelles du bien être perçu, et des paramètres environnementaux, productivité au regard d'une économie de service, où les performances immédiates n'ont pas nécessairement de sens. , sont interrogés. Ils donnent lieu à des débats internationaux, dans lesquels les économistes français des laboratoires CNRS sont largement présents, du fait de l'ancienneté des travaux (fin des années 90 pour certains) et de l'effet stimulant de « commission Stiglitz » installé par le Président de la République.

ECONOMIE DE LA SANTE : UNE DEMANDE SOCIALE FORTE

Les économistes et gestionnaires de la santé ont deux missions distinctes quoique en lien l'une avec l'autre : contribuer à une meilleure compréhension des comportements économiques dans le domaine de la santé, d'une part, fournir des éléments d'aide à la décision

publique, d'autre part.

La dynamique des recherches « théoriques » a été tirée au cours des années écoulées par deux grandes thématiques :

– Compte tenu de ses caractéristiques structurelles, le champ des soins de santé constitue un lieu d'application privilégié des théories de la concurrence imparfaite. Mobilisée pour l'analyse d'un vaste ensemble de situations bilatérales avec asymétries d'information, tant dans le champ de la production de soins que dans celui de leur financement, la théorie du principal-agent a constitué une niche bien établie en micro-économie de la santé.

– Le deuxième est l'évaluation. Historiquement encadrée dans le cadre de l'analyse coût-bénéfice, la littérature contemporaine a donné une place majeure aux analyses économiques dites « coût-utilité » et à leur avatar le QALY (année de vie ajustée sur la qualité) et du coup ouvert de vastes débats autour du problème de l'acquisition d'une information apte à fonder une évaluation fiable du bien-être individuel.

A côté du segment « académique » de la recherche en économie de la santé, il existe un segment, beaucoup plus diversifié de recherches empiriques qui appliquent concepts économiques et méthodes économétriques à des questions concrètes de choix publics (évaluation des technologies ou des pratiques de soins, définition de priorités de santé publique) ou de politiques (financement, distribution et performances des systèmes ou services de soins de santé) et ceci dans la tradition de la *Health Services Research* américaine. Les collaborations interdisciplinaires sont fréquentes (entre économistes et sociologues, entre économistes et politistes, entre économistes et médecins, entre économistes et épidémiologistes ou spécialistes de santé publique).

Récemment, la question de la définition même de la santé, de sa valeur et de ses déterminants, paraît – au plan de la recherche académique – prendre le pas sur les questions de régulation des systèmes de soins, relativement en retrait. Deux voies de recherche futures émergent :

– La notion de « *capital santé* » est au point de départ d'un vaste ensemble de recherches qui apparaissent structurées autour de l'idée que le capital santé n'est pas distribué et accumulé également entre tous les individus, d'une part, et que les comportements individuels jouent de façon déterminante dans ces différences, d'autre part. Cette voie de recherche répond aux pressions d'une forte demande sociale (cf. les fléaux de la santé publique : tabagisme, obésité, conduites addictives, etc) et, dans un contexte très favorable à l'économie expérimentale ; elle devrait s'exporter aisément dans les lieux de recherche académique.

– À partir de la notion ancienne de « *capital humain* », un nombre croissant de recherches s'intéressent aux interrelations dynamiques entre éducation et santé, entre conditions environnementales et états de santé ou, dans une perspective de croissance soutenable, entre qualité de l'environnement, santé des agents et développement économique. La réflexion sur le renouvellement des indicateurs de richesse, qui appréhende la santé comme dimension de la qualité de vie s'intègre à ce type d'analyse. L'approche *macro-économique* qui jusqu'à présent a

eu une place modeste en économie de la santé devrait connaître des développements importants, en particulier dans le cadre des débats sur la réforme du financement des dépenses de santé.

Résultant pour partie de cette double évolution -effacement d'une logique de domaine au profit d'une logique de discipline et recentrage de celle-ci sur les fondamentaux disciplinaires- il n'existe plus d'unité « santé » labellisée par le CNRS en section 37². Au début des années 2000, une politique de coopération entre le département SHS et l'Inserm autour des questions d'économie et de sociologie de la santé avait conduit à la mise en place de formations de recherche sous double tutelle. Elle aurait dû aboutir sur la constitution de pôles de référence interdisciplinaires et spécialisés sur les problèmes de santé publique. Ce processus a été stoppé et l'une des équipes a disparu³. Le soutien du CNRS aux recherches interdisciplinaires impliquant l'économie de la santé dans un cadre problématique plus large incluant la santé publique, l'environnement, la dynamique des systèmes socio-environnementaux, etc. passe aujourd'hui par la CID 45. Si au sein des unités, subsistent des équipes santé (GATE, LEM, par exemple), la tendance semble être de faire de la « santé » une application parmi d'autres dans des champs plus généralistes, du type « Méthodes économiques des politiques publiques » (à l'exemple du GREQAM). Ce sont dans ces équipes que l'on retrouve les jeunes chercheurs, à profil « économie de la santé » recrutés récemment. Enfin, les chercheurs CNRS ou d'unités CNRS participent activement à de puissantes Chaires Santé public/privée dans des grandes universités ou grandes écoles, comme celle de Dauphine financée par l'assureur Allianz.

L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT FACE A LA CRISE ÉCOLOGIQUE

L'économie de l'environnement se propose d'étudier la relation entre les activités économiques et l'environnement, en utilisant des outils développés par la théorie économique. Les recherches en économie de l'environnement sont en étroite interaction avec des disciplines SHS comme la démographie ou la géographie, ou hors SHS comme la climatologie ou les sciences de la vie. La demande sociale autour des questions environnementales a renforcé la dynamique des recherches dans ce domaine au niveau mondial.

Les économistes de la discipline ont d'ailleurs récemment participé aux débats ayant des répercussions sur les sociétés comme le débat sur la mise en place d'un système de régulation environnementale (marché de permis européen, taxe carbone), l'évaluation de politiques publiques, des mécanismes de compensation (notamment dans le cadre du changement climatique), le Grenelle de l'environnement, les rapports du GIEC, plusieurs étant récipiendaires du médaille Nobel. La participation à ses démarches souvent supranationales reflète l'intégration

2 Ce qui signifie qu'il n'existe plus de pôles d'expertise utilisés (utilisables) par les décideurs (demande sociale), rôle qu'ont joué les anciennes unités CNRS (CRESGE, CREGAS, LASS).

3 Il s'agit du CREGAS. La deuxième – le CERMES – est rattachée à titre secondaire à la section 37.

internationale des chercheurs français.

De fait, les recherches en économie de l'environnement se tournent majoritairement autour des questions suivantes: croissance durable, bien-être collectif, changement climatique, efficacité versus équité des politiques environnementales, régulation des marchés de l'énergie et des ressources naturelles, prise en compte de l'information, risque et incertitude, analyse coûts-bénéfices, grands modèles, dynamique et complexité de la relation économie-environnement, dynamique des populations, comportements socialement responsables, etc.

Bien que le CNRS a su saisir rapidement cette opportunité en renforçant sa présence dans la recherche sur ces thèmes, notamment à travers la création de l'INEE, la CID 45 et des programmes interdisciplinaires ayant un fort accent sur l'environnement, les économistes CNRS travaillant sur les questions environnementales sont relativement peu nombreux par rapport à d'autres champs comme l'économie du travail ou l'économie publique, reflétant dans une certaine mesure une tradition française. D'un point de vue institutionnel, on observe une relation de complémentarité intéressante entre les recherches développées au CNRS et celles à l'INRA à la fois au niveau thématique et méthodologique, avec des unités communes aux deux EPST.

Les recherches en économie de l'environnement et des ressources naturelles sein du CNRS demeurent concentrer pour une bonne partie sur Toulouse ou sur Paris avec par exemple l'UMR Cired ; le LAMETA à Montpellier possède une expertise dans l'évaluation de la biodiversité. Les recherches sont plus dispersées pour le reste de la France. Au-delà des spécialistes, la question environnementale s'invitent dans de nombreux autres champs de l'économie et de la gestion, comme l'économie industrielle, de l'économie de l'innovation (par exemple l'UMR GRetha coordonne au niveau européen des recherches sur l'innovation environnementale) et plus récemment l'économie du travail autour de la problématique de la reconversion écologique des économies.

Au total, les sciences économiques et dans une moindre mesure les sciences de gestion, connaissent d'importantes évolutions tant dans les faits, dans les idées que dans les interactions avec les autres disciplines, évolutions dont les sections précédentes ne sont que des illustrations. Dans ce cadre, le maintien d'une école française en histoire des faits économiques et de la pensée économique notamment dans des unités CNRS est un atout. La dynamique des thématiques de recherche qui touchent une majorité de laboratoire, les interactions entre ces laboratoires rend en outre difficile de thématiser les unités de recherche qui sont toutes des UMR, commune avec des universités et de plus en plus des grandes écoles et d'autres EPST singulièrement l'INRA. Enfin, cette effervescence rend nécessaire de largement s'appuyer sur la communauté académique pour la construction de la stratégie scientifique du CNRS. La section du CoNRS, émanation de cette communauté, y aurait toute sa place.

2 MUTATIONS INSTITUTIONNELLES DE LA RECHERCHE

2.1 L'ECONOMIE ET LA GESTION AU CNRS : UN FACTEUR D'OUVERTURE.

La présence de notre discipline des sciences économiques et de gestion au CNRS se manifeste plus par l'importance relative des unités associées au CNRS dans notre univers de recherche que par le nombre de chercheurs CNRS (près de 180 chercheurs payés en 2010) au regard du total des enseignants chercheurs dans les universités et les grandes écoles (autour de 6000). La politique menée en matière de relations CNRS-Universités est donc pour nous un élément particulièrement déterminant. Or cette relation a été profondément modifiée ces dernières années. Quatre événements majeurs, survenus ces dernières années suite à la mise en œuvre de la loi sur la recherche de 2006, ont contribué à la faire évoluer : la partition du CNRS en dix instituts, la loi d'autonomie des universités, la création d'une agence nationale d'évaluation, l'AERES, et d'une agence nationale de la recherche, l'ANR. Les Labex ou Equipex dans le sillage du « grand emprunt » représentent un nouveau choc dont il est encore impossible d'anticiper les implications pour la gestion et l'économie.

Ces évolutions sont donc largement en cours et restent dépendre des options que retiendront tant les instances universitaires que celles du CNRS, dont les sections du comité national, même si a priori leurs marges de manœuvre restent étroites.

Tableau 1 : Nombre d'enseignants 2008-2009 (hors Prag)

Section CNU	Titre	Pr	MCF	Total
5*	Sciences économiques	541	1261	1802
6*	Sciences de gestion	394	1456	1850
Grandes écoles**	Sciences de gestion			1800 (estimation)
Grandes écoles	Sciences économiques			Plusieurs centaines

* source DGRH AI I

** estimation Fnege (L'évaluation des enseignants chercheurs en sciences de gestion, 2010)

Un CNRS en dix instituts

Depuis la partition du CNRS en 10 instituts (dont deux dits nationaux ont vocation à couvrir toute la recherche nationale dans leur domaine) la question de la place des sciences économiques et de la gestion se double d'une interrogation sur les rapports avec les différents instituts et l'opérationnalisation d'une réelle interdisciplinarité. Ce questionnement tient pour une large part à certaines caractéristiques particulières des sciences économiques et de gestion. Leur forte médiatisation et leur ancrage naturel avec le monde socio-économique et professionnel peut donner le sentiment que ces disciplines sont susceptibles de bénéficier d'une large autonomie, voire d'assurer toute seule leur développement avec le seul

soutien des établissements d'enseignement-recherche et des contrats de recherche publics ou privés. Pour une autre part, l'interrogation résulte du caractère très prégnant des approches d'économie et gestion couvrant tous les domaines des activités sociales et appelant des coopérations étroites avec des pans de la recherche très différents : énergie, environnement, santé, STIC, mathématiques appliquées... De ce fait, toutes les unités sont rattachées à l'INSHS (Institut National des Sciences Humaines et Sociales), mais nombre d'entre elles ont aussi des liens avec d'autres instituts, en particulier l'Institut National Ecologie et Environnement INEE. Ces liens avec différents instituts peuvent jouer un rôle important pour favoriser une véritable interdisciplinarité, qui s'inscrit au meilleur niveau des disciplines concernées⁴. Au-delà de quelques exemples, témoignant de l'existence de recherches interdisciplinaires de qualité, ces doubles rattachements sont restés jusqu'à ce jour peu nombreux mais des réflexions sont en cours dans plusieurs unités.

La question reste de savoir si cette possibilité pourrait être et/ou devrait être plus largement exploitée qu'elle ne l'est. C'est difficile à établir. Les comparaisons internationales comme les témoignages de collègues étrangers ne font pas ressortir de retard significatif en matière d'interdisciplinarité pour notre discipline. Au vu de la singularité, sur le plan international, de la structure CNRS, la question pourrait être posée différemment : l'association au CNRS se traduit-elle par une plus grande et/ou meilleures pratiques de l'interdisciplinarité que ce que l'on observe à l'étranger? Ce bilan vaudrait d'être tenté.

Favoriser l'interdisciplinarité implique, au-delà de la proximité institutionnelle que procurent les instituts, que les programmations de recherche comme l'évaluation des résultats concourent à cet objectif. Les pratiques des instituts manquent peut-être d'ambition sur ce plan.

De nouvelles instances d'évaluation

En matière d'évaluation tout d'abord la référence à un cadre très disciplinaire de supports de publication reste prédominante, et ce d'autant plus qu'elle est largement conditionnée par les pratiques de la nouvelle agence nationale d'évaluation AERES, en charge de l'évaluation des universités où la structuration disciplinaire est très forte. Il faut souligner avec intérêt que l'AERES a fait le choix, dans nos disciplines, de maintenir, pour ses évaluations, le découpage disciplinaire du Comité national en appréhendant dans le même contour les sciences économiques et de gestion. Ce choix facilite l'articulation avec le CNRS pour les évaluations d'équipes tout autant que pour la définition des critères de publication. Cette articulation reste toutefois circonscrite et il est de ce point de vue important que le CNRS conserve et ajuste en conséquence ses propres critères d'évaluation.

La concertation ne devrait pas s'en tenir aux seules appréciations d'éléments de bibliométrie. Si l'AERES est en charge de l'évaluation de toutes les unités de recherche, le CNRS reste maître des choix d'association et dispose sur ce plan d'une certaine marge de manœuvre.

4 Au-delà des effets attendus de la structuration en instituts (effets plutôt de pluridisciplinarité (cf http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/groupe/groupe_interdisciplinarite.pdf), le CNRS développe des programmes interdisciplinaires spécifiques <http://www.cnrs.fr/prg/PIR/presentation.htm>.

Le CNRS et ses instituts peuvent a priori user de cette latitude pour favoriser certaines programmations, voire pour ouvrir la voie à des recherches interdisciplinaires intéressantes. Mais dans notre discipline comme dans la plupart des cas, le taux de renouvellement des unités n'est pas très élevé et rend difficile d'impulser par ce biais une programmation scientifique trop directive. Il est vrai que des associations d'unités qui seraient de trop court terme auraient l'inconvénient de déstabiliser des travaux de recherche ou des spécialisations qui ne se développent qu'au terme de longs apprentissages collectifs. C'est sans doute une condition nécessaire pour avoir une recherche au meilleur niveau.

L'orientation de la recherche au CNRS, qui permettrait de favoriser l'interdisciplinarité comme l'exploration de questions nouvelles ou de domaines nouveaux, passe donc pour une grande partie par les nouvelles formes d'incitation mises en place depuis 2007.

2.2 DE NOUVELLES FORMES D' « INCITATION » ET DE VALORISATION DE LA RECHERCHE.

La mise en place de l'ANR a constitué un instrument majeur d'orientation de la recherche. Les financements ANR, très supérieurs aux dotations récurrentes des unités CNRS, ont tout d'abord été attribués sur sélection de projets individuels sans référence aux options stratégiques du CNRS, qu'il s'agisse des axes prioritaires ou des thématiques centrales des unités associées. Même si nombre de projets furent attribués à des membres d'unités CNRS, cette déconnexion initiale entre soutiens ANR et soutiens CNRS est apparue comme assez problématique par les hiatus que le financement de certains projets a pu créer dans les dynamiques collectives des équipes et les orientations de leurs directions. Dans un second temps il fut demandé pour plus de cohérence que les projets soumis à l'ANR aient l'aval des directeurs d'unités CNRS. Des appels d'offre thématiques de l'ANR eurent un même objectif en cherchant à valoriser des potentiels de recherche existants. Néanmoins l'objectif du Ministère (au printemps 2010) d'accroître la part des projets blancs montre bien que la question de l'harmonisation entre les stratégies de l'ANR et du CNRS (comme des autres EPST) reste posée. De ce point de vue, les sciences économiques et de gestion rencontrent exactement le même type de difficultés que les autres disciplines.

En 2009 le ministère a créé deux nouveaux instruments afin de valoriser les métiers de la recherche, les chaires d'excellence universités-organismes et les primes d'excellence, toutes deux très controversées en fonction précisément des difficultés que présente leur articulation avec les logiques de fonctionnement des organismes.

Les instituts ont eu à gérer ces nouveaux instruments ; pour les chaires cette gestion s'est faite en collaboration avec les universités. Le premier souci a été de veiller à ce que la création de ces postes de chaires en question ne se fasse pas au détriment des postes de titulaires, une garantie difficile à contrôler à terme...d'autant que le problème de l'intégration des titulaires de ces chaires après 5 ans n'est pas clairement résolu. Pour la pérennité de cette forme de valorisation de la recherche, les critères et les modalités d'attribution restent cruciaux. Les critères

d'excellence scientifique transcendent ils tous les critères cherchant à privilégier une orientation de recherche, un partenariat interdisciplinaire, un domaine nouveau ? A l'inverse, la volonté d' « universalité » de certains critères (de nature bibliométrique par exemple) ne risque-t-il pas de léser, en début de carrière, des trajectoires de recherche sub-disciplinaires nécessitant au contraire des temps de maturation plus importants (pour constituer des bases de données, accumuler du matériau de terrain, s'appropriier des champs de littérature importants...). Tout ciblage est souvent contesté, faute d'avoir établi clairement et fait connaître largement les bases de la priorité qui lui est donné.

Mais l'alternative qui cherche dans l'absolu à récompenser l'excellence pose au moins autant de problèmes dans une discipline assez divisée en champs qui diffèrent parfois radicalement dans les prémisses qu'ils retiennent, rendant pour le moins difficile tout ce qui impliquerait un ordre entre eux. En deux ans, 5 chaires CNRS liées à la 37 ont été pourvues. Le niveau des candidats s'est avéré globalement équivalent à celui des admissibles non admis aux concours CR2. Reste que ces postes attirent bien moins que les concours CR CNRS.

L'intérêt de la chaire reste de conduire à affirmer d'emblée des choix d'orientations scientifiques en liaison directe avec les universités. La chaire est par définition ciblée et s'inscrit dans les projets scientifiques d'une unité, ce qui donne à cette forme d'incitation un fort caractère collectif. Rappelons néanmoins que cela soulève deux types de question. D'une part il convient de bien afficher les critères et les conditions de candidature à ces chaires. Il s'agit de la transparence du mode de gestion de cet outil. D'autre part il ne faudrait pas que ces créations apparaissent comme un substitut à la création de postes de chercheurs. Ce risque est grand en période d'austérité budgétaire. Or la substitution d'un ensemble de titulaires de chaire à un corps de chercheurs changerait la nature de l'organisme... et poserait tout un autre genre de questions quant à la pérennité de certaines orientations programmatiques, la capacité de capitaliser des compétences de recherche dans des collectifs stables

Les détachements de chercheurs enseignants au CNRS pour une période donnée constituent une forme d'incitation un peu de même nature. Mais là encore des critères précis sont nécessaires tant sur le nombre de détachements que sur les critères d'attribution. En particulier la dimension collective du projet de détachement a souvent été nettement relativisée au profit d'une excellence académique. Mais la politique en matière de détachement souffre encore d'une certaine imprécision, qui résulte pour partie de la décentralisation opérée en faveur des universités invitées non seulement à valider les candidatures mais aussi pour partie à en sélectionner une partie, sans qu'une politique générale n'ait été définie. Les détachements représentent à l'évidence un moyen de soutien à la recherche important dont les objectifs mériteraient d'être précisés entre CNRS et universités. En 37, le nombre de détachements à 100% est de l'ordre douzaine par année. Ce chiffre est plutôt faible par rapport aux autres sections.

Plus largement d'ailleurs, l'expérience montre qu'en parallèle de l'activité d'évaluation et de labellisation d'équipe, l'attribution de personnel a été un des leviers d'intervention les plus forts du CNRS : qu'il s'agisse

de chercheurs ou de personnels de soutien. Dans un contexte et sous des formes différentes, cela reste tout à fait vrai. Il est par contre intéressant de souligner que si les réflexions sur les formes d'emploi de chercheur ont été actives (avec la constitution des Chaires par exemple), cela a moins été le cas pour les postes de personnels de soutien (ingénieurs de recherche et administratifs) pourtant essentiels à envisager dans des perspectives des nouvelles formes d'alliance CNRS – Université. De même, sans occulter les risques de précarisation, il paraîtrait particulièrement utile de reposer l'opportunité de favoriser l'insertion dans la recherche d'assistants de recherche ou de jeunes post doc, en élargissant, d'une certaine manière, aux financements pérennes, ce qui se fait déjà avec les contrats de recherche.

La période récente a aussi été marquée, au niveau des établissements universitaires comme des grandes institutions de recherche par le développement important de mesures individuelles d'incitation et de valorisation de la recherche : elles peuvent concerner tous les personnels de recherche des équipes, qu'il s'agisse de chercheurs CNRS ou d'enseignants-chercheurs : c'est le cas des primes d'excellence ou bien de certains dispositifs locaux de primes à la publication. Dans un contexte de stabilisation des salaires et de réduction globale des perspectives de carrière, l'effet de telles dispositions est d'autant plus marqué que les sommes en question sont importantes. Les critères d'attribution sont de ce fait encore une fois particulièrement déterminants mais n'ont pas réellement fait l'objet d'un débat public dans la communauté. Bien plus, pour ce qui est du CNRS, certains des critères retenus mettent en porte à faux le comité national en renforçant les conséquences individuelles de certaines de ses décisions, au détriment d'une approche plus collective : c'est plus particulièrement le cas avec les médailles, par exemple, qui relèvent souvent autant d'un effet de signal sur une composante particulière de la discipline que d'une récompense individuelle.

Un arbitrage entre logique d'excellence académique et appui à une recherche dans un domaine prioritaire ou pour soutenir une perspective particulièrement novatrice va encore s'imposer. Si la fonction du CNRS est bien de favoriser la prise de risque dans des champs de recherche nouveau, elle est aussi de soutenir l'investissement de long terme, temps long nécessaire à la fois pour certaines innovations mais aussi pour atteindre le meilleur niveau à l'échelle internationale dans certains domaines.

La politique d'incitation, de valorisation de la recherche dont on peut a priori se féliciter court le risque de privilégier des dimensions individuelles au détriment de formes plus collectives ou de l'embauche de nouveaux chercheurs. De plus un système d'incitation financière trop discriminant peut avoir plus d'effets négatifs sur la motivation de ceux qui se sentent non valorisés que de véritables effets positifs de prises de risque chez ceux qui se trouvent récompensés. Un système d'incitation à la recherche au sein d'un établissement comme le CNRS doit privilégier des dynamiques collectives, sous peine d'accentuer un individualisme déjà poussé dans un milieu où la sélection à l'entrée a déjà été sévère. La question serait différente dans un système plus laxiste à l'embauche qui justifierait plus facilement un système de récompense nettement discriminant. La montée en puissance du système d'incitation souligne la spécificité des procédures d'évaluation pour

ce qui concerne le CNRS. Nombre des écueils ci dessus visent les primes d'excellence, individuelles par nature (alors que traditionnellement nombre de prix scientifiques en sciences exactes récompensaient toute une équipe scientifique). Penser ces primes dans la perspective d'un organisme comme le CNRS invite à privilégier des critères qui renforce la cohérence du collectif (en dotant les nouveaux entrants de crédits de fonctionnement et d'équipement particulier, en récompensant certaines mobilités, géographiques, thématiques, là encore sur des critères clairs et contribuant nettement à la prise de risque et à l'innovation.

Par ailleurs, le développement de dispositifs individuels de récompense ancrés sur les seules productions de recherche se heurte à la montée en puissance, en parallèle, des tâches à accomplir en matière d'évaluation, d'organisation et d'administration de la recherche. Le poids grandissant des appels à projets, des revues scientifiques et des dispositifs d'évaluation de tous types suppose en effet une mobilisation toujours plus grande des « pairs » acceptant de consacrer temps et énergie à de telles tâches collectives. La capacité d'intégrer la prise en compte de telles tâches dans les dispositifs d'incitation apparaît déterminante, sous peine de créer et d'accentuer progressivement un clivage entre des stratégies individualistes et des spécialisations opportunistes.

On retrouve là les arbitrages difficiles entre critères généraux d'excellence scientifique et critères ciblés à l'appui d'une politique scientifique. A ces difficultés structurelles, se sont rajoutées l'absence de critères d'attribution, un flou sur le mode de sélection pour la campagne 2010. Le résultat est un nombre de candidatures bien en deçà de ce que l'on peut attendre en économie et gestion.

2.3 SUR L'ÉVALUATION DES CHERCHEURS ET DES UNITÉS

Les difficultés que peuvent rencontrer les politiques de revalorisation évoquées ci-dessus montrent l'importance qu'il y a pour un organisme de recherche à conserver ses propres outils d'évaluation. La question de l'articulation entre évaluations réalisées au niveau des universités et évaluations faites par l'organisme CNRS se pose. Dans les deux cas l'utilité d'une évaluation externe n'est pas remise en cause. Encore faut-il que les critères de ces évaluations répondent aux objectifs respectivement des universités et des EPST concernés. Il serait sans doute trop compliqué de demander à l'AERES de mettre en œuvre toute une batterie de critères spécifiques, d'autant que l'agence d'évaluation est encore en phase d'apprentissage et à du mal à produire l'évaluation moyenne et « généraliste » de toutes les différentes structures de recherche qu'elle a pris en charge. Dans ce processus universités et EPST sont donc fondés à conserver leur propre système d'évaluation, en spécifiant le rôle dévolu à l'évaluation AERES. Cette articulation complexe est encore en train de se mettre en place. La participation de membres du comité national du CNRS et des sections du CNU facilite le processus, tout comme les échanges existant sur les classements et listes d'identification des revues du champ. Mais certaines initiatives de l'AERES, donnant au-delà des avis circonstanciés, des notes rendent au contraire plus délicate cette articulation. Les délibérations des sections du Comité

National du CNRS intègrent comme un élément important le rapport de l'AERES dans leur évaluation des structures mais conservent leur libre arbitre pour ajuster les critères aux missions et objectifs scientifiques du CNRS. Le poids des évaluations de l'AERES reste important dans les arbitrages entre disciplines que doivent réaliser de façon concertée universités et CNRS dans le cas des chaires ou des détachements par exemple. Il est en particulier important de souligner ici que l'économie-gestion apparaît à l'AERES comme étant la discipline la plus « sévère » à l'égard de ses équipes : 12,5% classés A+ dans la vague C (contre 16,2% pour l'ensemble des SHS et 25% pour Sciences Politiques et sociologie par exemple), 4,2% de A (resp. 28,9% pour SHS et 21,4% pour Sciences Politiques et sociologie), 41,7% de C (resp. 14,6% et 17,9%) !

Dans l'évolution des pratiques d'évaluation, le cas particulier des établissements de gestion est intéressant à observer. Depuis plusieurs années, on y observe, en effet, au niveau international, le développement grandissant de systèmes d'accréditation des business schools (AACSB, Equis...) qui court-circuitent complètement les processus nationaux. Par contre, il est intéressant de souligner que tous ces mécanismes d'accréditation font une large part à la recherche et pèsent considérablement sur la stratégie de tous les établissements, y compris les plus modestes, à développer des programmes de recherche ou plutôt, dans de nombreux cas, à mettre en place des stratégies actives de publications.

Mais au-delà de ces évaluations spécifiques et de leur coordination c'est une réflexion sur le rôle attendu et les positionnements respectifs des différentes structures de recherche qu'il serait souhaitable de développer. Dans le contexte actuel, plusieurs registres semblent contribuer à une telle structuration : les programmes d'enseignement – notamment de Masters – et la structuration des équipes. L'identification des laboratoires et unités comme élément clé des dispositifs de recherche est une des spécificités des modèles européens. Elle se démarque en particulier de l'organisation en place dans de nombreux pays comme les Etats Unis et qui favorisent plutôt la structuration de départements d'enseignement-recherche auxquels se rattachent de manière automatique les enseignants-chercheurs.

En France, c'est autour de la constitution de laboratoires et de plates-formes de recherche (équipements et instruments) que s'est construit la spécificité du CNRS et sa capacité à porter des champs de recherche émergents. On peut d'ailleurs avancer sans grand risque d'erreur que c'est même cette capacité à penser l'organisation de la recherche de manière collective qui a permis, historiquement, de bénéficier d'économies d'échelle en maintenant la France au meilleur niveau malgré des moyens limités par nature.

A la faveur des mutations récentes (autonomie des universités, ANR et AERES), c'est cependant le rôle du CNRS, tout autant que la nature et le type de structuration des collectifs de recherche qui est mis en question. L'organisation des unités traditionnelles de recherche, dont la taille était de l'ordre de quelques dizaines de chercheurs, se trouve en effet mise en cause d'un côté par le poids de départements d'économie ou de gestion regroupant de manière indifférenciée chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants ; de l'autre côté

par des pôles ou clusters scientifiques d'éco-gestion (par exemples les RTRA) dépassant le cadre classique des institutions existantes : c'est par exemple le cas de l'Ecole de Paris d'économie ou la Toulouse School of Economics. Face à ces évolutions. C'est donc bien le paradigme de l'organisation de la recherche qui se trouve en cause et, très concrètement ; le modèle et la cartographie idéale des laboratoires associés au CNRS. S'agit-il de favoriser une structuration de la recherche en économie et gestion autour d'une vingtaine de laboratoires de référence généralistes et couvrant tous les champs de l'économie et la gestion (de l'ordre de un par région) ou faut-il au contraire ou aussi favoriser la spécialisation d'équipes autour de leurs domaines d'excellence, en visant alors plutôt plusieurs dizaines d'unités construites sur des centrages thématiques et orientés autour de projets identifiés.. .

Sans trancher ici entre ces différentes perspectives, il faut souligner que chacune des options peut donner au CNRS un rôle favorisant innovations et interdisciplinarité selon des modalités différentes.

Si certains établissements déploient des stratégies volontaristes dans nos disciplines (fléchage de programmes, postes...), l'existence d'instances nationales telles que le CNRS ou son INSHS demeure de particulière importance pour contribuer à identifier les cibles des programmes scientifiques dans une perspective pluridisciplinaire, pour favoriser la structuration de laboratoires ou réseaux pluri-établissements, pour contribuer à réduire les inégalités en termes de ressources humaines et les risques de criticité de certaines composantes de la discipline susceptibles d'être défavorisées dans certaines stratégies.

Notons que ce rôle de rééquilibrage du CNRS paraît parfois d'autant plus nécessaire que la réforme des commissions de recrutement à l'université conduit, dans beaucoup de cas, à rendre encore plus difficile la mobilisation d'avis extérieurs dans la prise de décision. Indépendamment de la volonté des établissements, la démultiplication mécanique du nombre de ces comités (organisés au cas par cas pour les différents postes) empêche en effet un investissement dans la durée de compétences externes aux établissements. Le second facteur important de structuration de la recherche tend de plus en plus à résider dans l'organisation de programmes d'enseignement au niveau Graduate, en un mot des Masters. Ils bénéficient en effet du poids de plus en plus fort attaché par les établissements à ce type de formation, des capacités d'autofinancement que ces programmes peuvent permettre (en les couplant par exemple à des soutiens industriels ou à des programmes de formation continue), et du facteur d'attractivité qu'ils offrent pour les laboratoires, en permettant notamment une meilleure sélection en amont des futurs doctorants. En permettant un ciblage thématique pointu et des partenariats d'enseignements complémentaires des activités de recherche, les Masters apparaissent désormais comme une composante à part entière de la vie des équipes.

2.4 ECONOMIE ET SCIENCES DE GESTION AU CNRS:

UNE ALLIANCE SCIENTIFIQUE ET... DE RAISON

Depuis sa création, le contour de la section 37 fait régulièrement l'objet d'interrogations, de la part des économistes tout autant que des gestionnaires. Les sciences économiques et de gestion ont été regroupées dans cette section du fait de la proximité de leurs objets et de certaines de leurs méthodes et questionnements : qu'il s'agisse de la théorie du consommateur, de l'étude des outils de la finance ou des stratégies compétitives par exemple. Mais ces recoupements sont loin d'être complets et la question de leur « séparation » au CNRS et à l'AERES est épisodiquement soulevée par tel ou tel. En effet, les deux disciplines conservent des traditions, des communautés scientifiques, des trajectoires de développement et des perspectives spécifiques qui expliquent aussi bien que les deux disciplines continuent d'appartenir à des sections distinctes du CNU et qu'elles connaissent des dynamiques différentes dans ces deux espaces universitaires et CNRS. Alors que les sciences de gestion connaissent à l'université un développement plus soutenu porté par une forte demande étudiante et une capacité d'articulation plus affirmée avec les enjeux industriels et socio-économiques, la situation semble quelque peu inverse au CNRS où l'économie reste dominante, en nombre d'unités et de chercheurs tout autant que par le degré d'internationalisation de ses publications. Ceci ne remet pas en cause la réunion des deux disciplines dans une même section mais nous invite au contraire à tirer parti de ce mariage de raison qui devrait contribuer à stimuler le développement de chacune des deux composantes disciplinaires et à renforcer la dynamique d'innovation et d'interdisciplinarité que le CNRS est sensé impulser. Il s'agit bien de favoriser l'éclairage d'un même objet de recherche par des regards complémentaires et approfondis de deux disciplines connexes. L'avantage de cette interdisciplinarité de proximité est de faciliter l'ouverture de notre section à d'autres collaborations et confrontations scientifiques. Cette capacité d'ouverture est une condition sine qua non d'une interdisciplinarité plus large avec nos collègues des « sciences sociales » - sciences politiques ou sociologie par exemple – tout autant que des « sciences exactes » sur les thèmes de l'environnement, de l'énergie, des STIC ou de la santé pour ne reprendre que les principaux champs de recherche qui sont l'objet des préoccupations des sociétés contemporaines.

Economie et sciences de gestion bénéficient tous deux de cette association. L'économie, en s'isolant des disciplines sociales connexes, prendrait le risque d'être sujet d'opprobre à l'occasion d'une crise financière et économique comme celle que nous traversons, où quelques visions simplificatrices des marchés, plus ou moins bien contextualisées, peuvent masquer l'ampleur des recherches sur le grand chantier permanent de construction des marchés qui accompagne l'internationalisation et changements techniques dans nos économies. Les sciences de gestion doivent trouver dans les pratiques de recherche des économistes des

modes d'organisation et des outils leur permettant à la fois certaines généralisations des analyses en contexte qu'ils opèrent comme l'opportunité de caractériser les conditions macroéconomiques dans lesquelles se situent leurs objets.

En pratique, tirer parti le meilleur parti de la proximité de ces deux disciplines et favoriser de telles coopérations et regards croisés ne peuvent relever du seul affichage d'une section commune au CNRS et à l'AERES. Les critères d'évaluation doivent pouvoir et savoir tenir des différents types de recherche dans les financements de projets ANR par exemple; l'institution CNRS elle-même doit aussi avoir à cœur de développer des laboratoires associant les deux disciplines, en assurant une meilleure harmonisation des recrutements et promotions et un meilleur équilibre dans les instances d'évaluation de tels laboratoires. Encore une fois, l'interdisciplinarité ne s'arrête pas là mais celle qui peut se nouer entre nos deux disciplines constitue une étape sans doute indispensable pour faciliter aussi celles l'économie et la gestion doivent développer avec les autres sciences de la société pour répondre aux grandes questions et enjeux contemporains déjà mentionnés. Cette coopération entre sciences sociales connexes était d'ailleurs au cœur d'un découpage en sections qui avait été conçu en prévoyant que nombre d'unités ou d'équipes d'économie seraient rattachées aux sections de sociologie et de sciences politiques. Les pratiques des 15 dernières années de la direction scientifique et des sections ont conduit à limiter fortement de telles associations, faute d'avoir trouvé des outils d'évaluation et de structuration scientifique adaptés. Aujourd'hui, une nouvelle donne existe avec l'arrivée de l'ANR et de l'AERES, comme la place que sont appelées à prendre les universités dans la programmation scientifique. Elle crée une dynamique d'ouverture de nos disciplines à des collaborations avec d'autres disciplines, et en tout premier lieu celles qui nous sont connexes. Le mouvement de restructuration de la recherche en cours vise à faciliter ces coordinations entre SHS pour que les disciplines de l'économie et de la gestion puissent contribuer aux ambitions que nos sociétés développent à leur égard en matière d'environnement, de santé, d'énergie... Les débats sur les orientations du Grand Emprunt, sur les développements des Campus ou sur le développement à venir des laboratoires d'excellence font largement ressortir l'importance d'une recherche interdisciplinaire adéquatement structurée. Le second rapport d'étape du CDHSS aborde d'ailleurs explicitement ces questions. La mise en œuvre de l'Alliance SHS pose justement la question de cette coordination : il indique clairement que loin de des cantonner à favoriser de seuls échanges intra-SHS, le succès d'une telle Alliance devrait plus largement se mesurer à sa capacité de déboucher sur des coopérations avec les autres Alliances (en matière d'énergie, de santé, d'environnement). Une politique ouverte de la section aux coopérations avec les autres sciences sociales connexes dans le nouveau cadre d'évaluation et de structures mis en place par la loi de recherche de 2006 constituerait donc une réponse très concrète pour permettre à la recherche en économie et gestion de fournir et valoriser des contributions significatives à l'appréhension des questions majeures auxquelles sont présentement confrontées nos sociétés.

Dans l'ensemble de ces évolutions, la communauté des économistes et une grande partie de celle des gestionnaires

souhaitent une implication forte du CNRS.

3. UNE DEMOGRAPHIE INQUIETANTE

Le nombre d'unités liées en principal à la section 37 a décliné de moitié dans la dernière décennie. Aux flux habituels de créations/destructions d'unités, s'est rajoutée la volonté de la direction du CNRS de constituer des unités de plus grande taille, par la fusion d'UMR entre elles ou avec des équipes d'accueil, parfois sur des sites distants comme ce fut le cas avec les unités de Rennes et Caen, qui forment l'UMR CREM. Malgré cette réduction, une majorité d'unités n'a pas connu de densification de leur effectif de chercheurs CNRS. En effet dans le même temps, le nombre de chercheurs a décliné. En 5 ans, les effectifs payés par le CNRS ont baissé de 10%, passant de 205 à 183 chercheurs CNRS.

Pourtant, l'attractivité du CNRS ne se dément pas, notamment en économie. La section comme jury d'admissibilité constate un niveau remarquable des candidats. En particulier, les concours CNRS permettent à la recherche française de recruter des chercheurs de haut niveau qui souhaitent se concentrer quasi-exclusivement à leur recherche en début de carrière. Les concours attirent aussi beaucoup de candidats en provenance de l'étranger séduits par la liberté de recherche. Pour les non-francophones, le CNRS représente l'opportunité de venir en France sans avoir à assurer des cours qui demeurent dans la plupart des universités ou grandes écoles essentiellement en langue française. Les salaires offerts en début de carrière pour des profils de ce niveau restent très loin des normes en vigueur à l'étranger, en particulier en sciences de gestion mais les atouts du CNRS et les mesures timides d'amélioration des carrières des chercheurs visant à en renforcer l'attractivité permettent encore, jusqu'à présent, de recruter des chercheurs de très grande qualité.

Il y a un paradoxe entre ces dernières mesures et une politique de recrutement particulièrement malthusienne entre 2007 et 2010, politique qui menace à terme la présence du CNRS dans les équipes de sciences économiques et de gestion, présence pourtant essentielle à la recherche française.

3.1 LA SITUATION ACTUELLE DES UNITES DE RECHERCHE

Il est relativement délicat de dresser un panorama des unités de la section sans être par trop réducteur tant elles présentent de diversité : des unités généralistes de grande taille (pour la section) regroupant une centaine de chercheurs et enseignants-chercheurs côtoient des unités très spécialisées comptant moins de 20 membres. Selon que l'on se focalise sur tel ou tel facteur, les regroupements que l'on peut être amené à effectuer se disloquent rapidement. De même, les informations que l'on peut retirer des moyennes de personnels chercheurs et ITA sont extrêmement trompeuses, les distributions étant très asymétriques.

A la fin mai 2010, la section 37 regroupait 26 laboratoires (22 UMR, 2 FRE et 2 EAC, cf tableau 2) au titre de leur rattachement principal, soit 5 de moins qu'en mai 2006.

Par ailleurs, 1 FR, 1 IFR et 2 UMS dépendent aussi de la section. Ces unités représentent, d'après les données extraites de LABINTEL et ne prenant pas en compte les émérites et les agents en sortie temporaire (détachement, disponibilité, congé parental, ...), un potentiel de 166 chercheurs CNRS, 1446 enseignant-chercheurs et chercheurs d'autres organismes, 122 ITA CNRS et 131 IATOS et IT d'autres organismes. Quelques uns de ces 166 chercheurs ne dépendant pas de la section pour leur évaluation mais sont affectés dans nos laboratoires, du fait de l'interdisciplinarité de leurs travaux. Réciproquement, des chercheurs CNRS dépendant de la section 37 sont aussi affectés dans l'une des nombreuses unités ayant un rattachement secondaire à la section, principalement au sein de l'Institut des SHS mais aussi en mathématiques, informatique ou chimie. Au total, en sus des unités de services ou des GDR, la section 37 est section secondaire d'une trentaine d'unités de recherche.

La faiblesse de la proportion de chercheurs CNRS (11,5%) dans les unités de la section, si elle n'est pas récente en économie et en gestion, s'intensifie ces dernières années alors même que le nombre d'unités rattachées au CNRS a fortement diminué. Les ITA CNRS représentent encore près de la moitié des personnels de soutien des équipes mais ce chiffre est en trompe-l'œil si l'on considère qu'en 2001, leur proportion était de 2/3. Le rapport Paris/province est légèrement déséquilibré, avec 11 unités dans la région parisienne qui regroupent près de 60% des chercheurs CNRS.

Les unités sont pour la plupart adossées aux facultés de sciences économiques de leur(s) université(s) de tutelle et se veulent relativement généralistes. Celles qui n'atteignent pas une très grande taille présentent souvent une spécialisation sur quelques domaines d'excellence, thématiques ou méthodologiques, voire une unique spécialisation. Le cas des unités de gestion est un peu différent, le modèle en vigueur voulant que l'ensemble des spécialités de gestion⁵ enseignées à l'université soient couvertes, même quand les équipes sont de taille réduite. L'affichage économie-gestion de la section se retrouve dans l'existence d'équipes regroupant économistes et gestionnaires, une pluridisciplinarité qui s'étend même au droit dans le cas de l'UMR GREDEG. La tutelle universitaire est largement dominante pour les laboratoires de la section mais n'est pas un modèle absolu. Plusieurs équipes sont aussi rattachées à l'INRA et d'autres n'ont aucune tutelle universitaire et sont adossées à des grandes écoles, d'ingénieur (Ecole polytechnique, ENPC) ou de commerce (HEC) ainsi qu'à l'INSEE.

En moyenne, une unité en principal de la section 37 est dotée de 7 chercheurs CNRS mais la section présente une concentration du potentiel sur un petit nombre d'unités : les 5 plus grosses UMR regroupent plus de la moitié des chercheurs. Par ailleurs, alors même que le nombre d'unités de recherches de la section a fortement diminué ces dernières années, la majorité des unités reste dans

5 Si l'on se réfère aux options ouvertes aux candidats du dernier concours d'agrégation pour la leçon de spécialité, les champs de recherche en gestion sont : la comptabilité et le contrôle de gestion, la finance, le marketing, la gestion des ressources humaines, la gestion de production et logistique, la gestion des systèmes d'information et de communication, la gestion juridique et fiscale et le management stratégique.

une situation critique vis-à-vis du nombre de chercheurs qu'elles hébergent. Près de 50% des unités ne disposent que de 3 chercheurs CNRS ou moins et, si leur présence est souvent vécue comme extrêmement structurante pour l'activité de recherche, ce petit nombre de chercheurs rend très délicat la gestion des départs pour ces équipes, que ce soit les départs en retraite, les disponibilités ou les mutations.

Tableau 2 : Liste des unités de recherche en principal de la section 37 (fin mai 2010)

Code	Laboratoire	Tutelles
UMR 7522	BETA - Bureau d'économie théorique et appliquée	Université de Strasbourg - Université Nancy 2
FRE 3256*	CEPN - Centre d'économie de Paris Nord	Université Paris 13
UMR 5820	CERAG - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion	Université Grenoble 2
UMR 6587	CERDI - Centre d'études et de recherches sur le développement international	Université d'Auvergne - Clermont Ferrand 1
UMR 8174	CES - Centre d'économie de la Sorbonne	Université Paris 1
UMR 8568	CIREN - Centre international de recherche sur l'environnement et le développement	ENPC Paris - EHESS - AgroParisTech - CIRAD - Météo France
UMR 6211	CREM - Centre de recherche en économie et management	Université Rennes 1 - Université de Caen
EAC 7181	CRM - Centre de recherche en management	Université Toulouse 1
UMR 7088	DRM - Dauphine - recherches en management	Université de Paris Dauphine
FRE 3257*	EconomiX	Université Paris 10 - Nanterre
EAC 5032	ERMES - Equipe de recherche sur les marchés, l'emploi et la simulation	Université Paris 2
UMR 5824	GATE - Groupe d'analyse et de théorie économique	Université Lyon 2 - Université de Saint-Etienne ENS Lyon
UMR 2773	GRECSTA - Groupe de recherche en économie et statistique	INSEE
UMR 6227	GREDEG - Groupe de recherche en droit, économie et gestion	Université de Nice Sophia Antipolis
UMR 2959	GREGHEC - Groupement de recherche et d'études en Gestion à HEC	HEC
UMR 5604	GREMAQ - Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative	Université Toulouse 1 - INRA
UMR 6579	GREQAM - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille	Université Paul Cézanne - Aix Marseille III
UMR 5113	GREThA - Groupe de recherche en économie théorique et appliquée	Université Bordeaux 4
UMR 5474	LAMETA - Laboratoire montpellierain d'économie théorique et appliquée	Université Montpellier 1 - ENSA Montpellier - INRA
UMR 5118	LEG - Laboratoire d'économie et de gestion	Université de Bourgogne
UMR 8179	LEM - Lille - économie et management	Université de Lille
UMR 6221	LEO - Laboratoire d'économie d'Orléans	Université d'Orléans
UMR 5252 ²	LEPII - Laboratoire d'économie de la production de l'intégration internationale	Université Grenoble 2
UMR 8545	PISE - Paris Jourdan sciences économiques	EHESS - ENS Paris - INRA - ENPC Paris
UMR 7176	PREG - Pôle de recherche en économie et gestion de l'Ecole polytechnique	Ecole Polytechnique
UMR 8184	THEMA - Théorie économique, modélisation et applications	Université de Cergy - Pontoise

* le CSD de septembre 2010 a acté le retour en UMR de cette unité

² Cette unité devrait passer en FRE à 1 an suite au CSD de septembre 2010

3.2 LA POLITIQUE D'EMPLOI ET SON IMPACT SUR LA DEMOGRAPHIE DES EQUIPES

Si la situation actuelle des unités de la section est très disparate et déjà critique en termes de personnel CNRS, elle ne devrait pas s'améliorer dans les prochaines années. La moyenne d'âge des chercheurs n'est pas très élevée (49 ans) mais, une fois encore, ce chiffre cache une réalité plus complexe : la pyramide des âges a une structure bimodale, avec un pic autour de 40 ans et un autre autour de 60 ans. Au cours des 4 prochaines années 23 chercheurs fêteront leur 65ème anniversaire. Même en considérant le fait que les chercheurs ne prennent leur retraite qu'une fois la limite d'âge atteinte (l'âge moyen de départ à la retraite est de 64,85 ans dans la section et la politique actuelle du CNRS est de ne pas accorder une prolongation d'activité), la politique de non-remplacement de l'ensemble des départs à la retraite est susceptible

d'entraîner la disparition des chercheurs CNRS dans plusieurs unités. L'absence de lissage et de prospective subits ces dernières années soulèvent un autre problème de taille : en 2015, 12 départs en retraite sont prévus sans compter sur les départs naturels que subit régulièrement la section avec les chercheurs passant professeurs par le biais des concours d'agrégation de l'enseignement supérieur. Si les postes ne sont pas renouvelés les effectifs de la section risquent donc d'atteindre un niveau critique, risque qu'il convient d'anticiper. Mais, même dans l'hypothèse favorable où les postes seraient mis au concours, un lissage temporel serait nécessaire pour garantir une qualité constante des concours.

Compte tenu de la faiblesse des recrutements de CR en section 37 ces dernières années (5 pour les concours 2005 à 2007 puis 4 en 2008 et 3 en 2009 et 2010⁶) et de l'absence de visibilité concernant le nombre de postes ouverts aux concours, il apparaît clairement qu'une prospective de laboratoire basée sur des recrutements CNRS est illusoire. Pour la plupart des unités, le souci immédiat est de gérer le vieillissement des équipes et de compenser les départs pour assurer la pérennité des thématiques de recherche du laboratoire avec un recrutement universitaire plutôt axé sur le renouvellement des équipes existantes et l'adéquation avec la demande d'enseignement. Dans les laboratoires qui ne sont pas adossés à une tutelle « d'enseignement », le poids des chercheurs CNRS est généralement plus important et leur renouvellement essentiel.

En outre, les chercheurs et enseignants chercheurs devront faire face à d'importants départs à la retraite des personnels qui les soutiennent dans leurs recherches. Le taux de départ des IT CNRS (Ingénieurs, Techniciens et administratifs) est plus de trois fois supérieur au taux de départ des chercheurs CNRS. En 2015, c'est en principe un quart des IT CNRS actuels qui auront quitté leur laboratoire. La politique d'emploi et de renouvellement des postes sera donc déterminante, notamment en matière d'appui direct à la recherche (50% des IT CNRS en BAP D ont plus de 55 ans).

Ce choc démographique sera d'autant plus prégnant que l'environnement des chercheurs et enseignants chercheurs en Economie et Gestion est déjà critique. En effet, ceux-ci bénéficient d'un appui particulièrement faible. Ainsi, un chercheur ou enseignant chercheur affecté dans une unité de recherche de la section ne bénéficie que d'un peu plus de 270h par an de soutien de toute nature (administratif et financier, informatique, méthodologique et documentaire) de la part de l'ensemble des tutelles et partenaires (CNRS, Universités...). Chaque chercheur ou enseignant chercheur est soutenu en moyenne par seulement 0,17 personnel technique (IT CNRS, ITRF, BIATOS, etc.). En particulier, le soutien direct à la recherche peut être considéré aujourd'hui comme dérisoire (50 à 110 h par an par enseignant chercheur ou chercheur), et ne représentera qu'une soixante d'heures en 2015 si les départs des professionnels en documentation, statistiques et sciences sociales ne sont pas renouvelés.

Dès lors, une véritable réflexion sur le soutien technique dont doit bénéficier les chercheurs et enseignants

chercheurs apparaît comme une nécessité impérieuse; d'autant plus que le choix (ou plutôt non choix) d'une forte proportion de professionnels en gestion et pilotage de la recherche risque d'être problématique avec la mise en place de la Délégation Globale de Gestion.

C'est donc l'ensemble de la politique IT qui devra être repensée à brève échéance afin de préserver les capacités et le potentiel de recherche des laboratoires en Economie et Gestion. La section du CoNRS, en particulier les élus C, devrait être associée à cette réflexion.

Au total, la surface géographique et le poids du personnel CNRS ont été amputés dans la section 37 dans la dernière décennie. A terme, il y a un risque réel que certaines thématiques soient finalement abandonnées dans les unités d'économie et de gestion, non seulement au CNRS mais aussi à l'Université. En outre, le lien entre les unités et le CNRS est susceptible de se distendre de par la simple disparition des chercheurs CNRS dans les universités. C'est d'autant plus critique en sciences de gestion, où les effectifs sont déjà très limités mais jouent un rôle essentiel dans un champ encore en voie de structuration.

6 Un poste supplémentaire de CR a finalement été attribué à la section 37 pour le concours 2010 lors des ultimes arbitrages.